

AFFICHÉ LE 16 FEV. 2021

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 15 février 2021 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 20 janvier 2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, représentant le Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentant le Conseil départemental ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Sandra FAURE, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, représentant le Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, représentant Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, payeur départemental
Madame Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental

Délibération n° D-2021 – 10

OBJET : Forfait mobilités durables

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9/12/2020 relatif à la mise en œuvre du forfait mobilités durables,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 25/01/2021,

Exposé des motifs –

Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 prévoit qu'à compter du 11 mai 2020 les employeurs auront la possibilité de contribuer aux frais de déplacement domicile-travail de leurs salariés sous la forme du versement d'un forfait mobilité durable destiné à encourager les mobilités actives et partagées.

Il est proposé que le conservatoire s'inscrive dans cette démarche de promotion des mobilités durables en actant son engagement dans la mise en œuvre du forfait mobilités durables pour ses agents à hauteur de 200 € par an.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les modalités du forfait mobilités durables pour les agents du conservatoire à hauteur de 200 euros par an et par agent ;

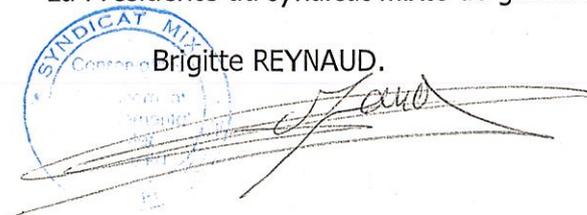
Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains le 15 février 2021.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE de Gestion du Conservatoire à rayonnement départemental'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Brigitte Reynaud'. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.

